

Vice de forme ou vice de procédure

Par **FAZ74**, le **08/05/2019** à **12:44**

Bonjour, ma question est que j'ai été entendu par le district de football dans le cadre d'une evocation demandé par le club adverse, sur la convocation édité par le district pour écouter les deux équipes ainsi que l'arbitre, mon soucis est que dès que je me suis présentprj'ai fourni ma CNI en les informant que mon nom écrit sur la convocation n'est pas le bon, puis je demander à la commission d'appel du District de rendre cette evocation irrecevable au motif de vice de forme ou vice procédure sur erreur sur mon nom